



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

Internet

Question écrite n° 73459

Texte de la question

M. Jean-Pierre Giran attire l'attention de Mme la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur le récent avis du Conseil économique, social et environnemental (CESE) intitulé « Les données numériques : un enjeu d'éducation et de citoyenneté ». En effet, la révolution du numérique a ouvert de gigantesques chantiers et opportunités dans la vie quotidienne et domestique et dans de multiples domaines. Les citoyens, les entreprises ou les États participent pleinement à cet univers numérique sans toutefois en mesurer pleinement les opportunités ou les risques induits. Ce défaut de sensibilisation renforce l'asymétrie d'information entre les grands opérateurs d'Internet et les citoyens-utilisateurs et conduit le CESE à appeler de ses vœux la construction d'un cadre collectif juridique et éthique à cet écosystème numérique qui soit en mesure de garantir à tous les acteurs les mêmes droits et une défense effective de leurs libertés. Dans ce cadre, il fait un certain nombre de recommandations comme de soutenir le déploiement d'une éducation au numérique de la maternelle jusqu'à l'enseignement supérieur. C'est pourquoi il lui demande de bien vouloir lui indiquer les suites qu'elle entend donner à cette proposition du CESE.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Pierre Giran](#)

Circonscription : Var (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 73459

Rubrique : Télécommunications

Ministère interrogé : Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [3 février 2015](#), page 672

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)